

Service de l'information (514) 286-2155

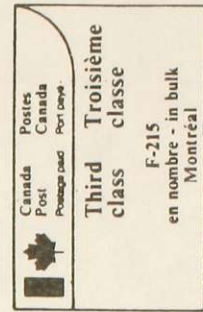


# dossier csn

20 DÉCEMBRE 80

NUMÉRO 6

**DOIGTS  
DE FÉE**



## LES FÉES ONT SOIF DE TRAVAIL, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX

Ça vas-t'y ouvrir? Ça vas-t'y fermer? Après six mois d'interrogation, l'évidence saute aux yeux. En congédiant Normand Talbot, le dernier travailleur encore à l'emploi de la manufacture Gérard Legendre Inc., de St-Flavien de Lotbinière, le propriétaire Harry Kupperhause a inscrit sur l'avis de cessation d'emploi : « FERMETURE D'USINE ».

Depuis le mois de mai 1980, les 75 travailleuses et travailleurs ont été graduellement mis à pied dans l'usine de St-Flavien, pendant que le propriétaire transférait sa production et ses machines à coudres et à tailler dans une usine du village voisin de Saint-Apolinaire ainsi que sur la rue St-Laurent à Montréal.

Depuis 1974, Harry Kupperhause utilisait tous les moyens pour que les travailleuses et travailleurs des "Doigts de Fée", alors nouvellement accrédités comme syndicat CSN, ne puissent bénéficier des droits acquis par leur syndicalisation.

En 1975, à la signature de la première convention collective, les Doigts de Fée réussissent à faire abolir le plan boni, auquel Harry Kupperhause tient pour accélérer la pro-

duction des jeans "Liberté" dont il assure la distribution québécoise par le biais de sa compagnie Boogie Jeans de Montréal.

Pourtant, pendant les années qui suivirent, la production va bon train et le nombre des travailleuses augmentera même jusqu'à 80, en novembre 1979.

En juin 1979 l'employeur décrète un lock-out qui durera 11 semaines. La raison principale: l'imposition du plan boni dans l'usine. Les employées ont gain de cause encore une fois.

Suite à cet événement, des rumeurs continuelles de fermeture planent, prenant souvent la forme de menace et ce, pendant toute l'année suivante.

Au début de mai 1980, l'employeur veut congédier 33 employées sur 60, sans tenir compte de l'ancienneté, bafouant une clause essentielle du contrat de travail. Les employées, en assemblée spéciale et, ce à l'unanimité, malgré la menace de l'employeur, refusent.

Dans les semaines qui suivirent, l'employeur procède graduellement à la mise à pied des travailleuses.

Les travailleuses des Doigts de Fée estiment qu'elles sont en droit de s'interroger sur les comportements et agissements des propriétaires de la manufacture Gérard Legendre Inc.

« Doit-on, se demandent-elles aujourd'hui, laisser faire de tels patrons qui se promènent de village en village au Québec pour exploiter la main-d'oeuvre locale captive? ».

« Doit-on les laisser contourner le Code du Travail de telle manière à ce qu'ils s'acharnent contre notre droit légitime à la syndicalisation? »

« Doit-on fermer les yeux sur les conditions que les travailleuses vivent dans le secteur du textile et du vêtement, alors que des ouvrières de 40, 30 ans d'ancienneté et moins se retrouvent sans emploi, du jour au lendemain parce que leur patron refuse d'honorer leur contrat de travail? »

Le syndicat des Doigts de Fée a l'intention de continuer la lutte pour retrouver ses emplois, même s'il en a déjà vu de toute les couleurs depuis dix ans aux prises avec des patrons qui ont continuellement brimé leurs droits fondamentaux au travail.





## DE 1900 À NOS JOURS

A Saint-Flavien de Lotbinière, le "shop de couture" Gérard Legendre Inc. est associée à la vie du village. Fondée en 1900 par le grand-père Joseph Legendre, cette manufacture de vêtements a procuré pendant plus d'un demi-siècle du travail aux ouvrières du village.

Louise Demers, la trésorière du syndicat des Doigts de Fée, est la troisième génération de la même famille à avoir trouvé dans cette manufacture, du travail. Sa mère y travaillait régulièrement et sa grand-mère fit partie du groupe des pionnières.

Dans une photo, qui date de 1947, on retrouve dans le groupe des ouvrières Noëlla Desrochers, qui aujourd'hui, à 64 ans, vient, comme les autres travailleuses, de perdre l'emploi qu'elle occupait depuis plus de quarante ans.

L'usine porte aujourd'hui le nom de Gérard Legendre Inc., du nom du petit-fils de Joseph Legendre.

Si le nom est aujourd'hui associé à celui de la famille Kupperhause, c'est à la suite du mariage de Paulette Legendre, fille de Gérard, à Harry Kupperhause, au début des années 1970.

La détérioration du climat de l'usine a commencé ce jour-là, aux dires des syndiqués qui ont connu les anciens propriétaires. Près de 25% des ouvrières ont plus de dix ans d'ancienneté à la manufacture Gérard Legendre Inc.

Autoritaire, Harry Kupperhause promenait une lourde règle sur les doigts des travailleuses pour qu'elles accélèrent le travail. Il ne respectait même pas le plan boni que lui et sa femme Paulette avaient instauré pour augmenter la production. Lorsqu'un boni devenait trop alléchant parce qu'une travailleuse d'expérience dépassait les critères de productivité, les propriétaires amenaient de nouveaux critères et baissaient les bonis.

Leur manque de respect envers l'ancienneté des travailleuses, la faiblesse et les différences d'augmentations des salaires, sans compter certains actes méprisants à l'endroit des employées par le patron Kupperhause eurent tôt fait d'impatienter les ouvrières qui, après un long combat, obtinrent en 1974, leur accréditation syndicale et s'affiliaient à la CSN.

# HARRY, SIMON, IRVING, DOUG, BILL ET LES AUTRES...

De village en village, dans le comté de Lotbinière, les frères Irving et Harry Kupperhause, ou leurs comparses Doug et Bill Howard, exploitent la main-d'oeuvre féminine locale dans leurs "shops" de confection de vêtements.

Ce n'est pas la rue Saint-Laurent, mais les conditions de travail sont pareilles: le salaire minimum, le plan boni pour forcer la production et accélérer les cadences, le bruit, la poussière, les locaux insalubres, les tensions de toutes sortes, les harcèlements des contremaîtres.

Pendant que les travailleuses n'ont aucune sécurité ni de santé, ni de revenu, ni d'emploi, leurs exploiters mènent belle vie. Ils vont et viennent selon les saisons et les périodes de contrats. Au seul village de Saint-Agapit, par exemple, au deuxième étage de l'ancienne salle paroissiale, on pouvait voir à six pouces du plancher les prises destinées aux moulins à coudre de Simon Kupperhause. On les laissait telles quelles en attendant que Simon revienne "donner de l'ouvrage" aux ouvrières du village.

Il n'y a pas d'emploi pour la main-d'oeuvre féminine en milieu rural. La "shop" du vieux Simon était l'occasion pour les jeunes travailleuses de gagner quelques sous, même aux pires conditions

et, pour l'attirer, la communauté louait la salle paroissiale à faible prix. Au bout de quelques mois, c'était inévitable, Simon changeait d'adresse, sans laisser la nouvelle. Il emportait durant la nuit ses machines à coudre et ne laissait sur le plancher que les prises électriques. Les travailleuses retournaient chez elles, bredouilles, leur dernière paie envolée avec Simon...

Bill Howard, l'ancien gérant de l'usine Gérard Legendre de Saint-Flavien, a équipé sa "shop" de Saint-Edouard pendant qu'il était responsable des achats de l'usine de Saint-Flavien. C'est un homme d'expérience: dix ans plus tôt, il louait à Thetford une bâtisse du comité économique régional, et quand un syndicat s'y est organisé, il a rapidement déménagé, lui aussi, ses machines à coudre à Arthabaska, non loin, où il a recommencé de plus belle à exploiter des travailleuses.

A Arthabaska, les travailleuses ont voulu s'unir en syndicat et, moins de deux ans plus tard, il retourne à Thetford relouer la même bâtisse, pour se retrouver également gérant chez Kupperhause à Saint-Flavien, puis propriétaire des "Vêtements St-Edouard Inc." où les travailleurs contrôlent 49% des parts: Le gouvernement québécois a reconnu son geste "osé" et l'a

subventionné de \$50,000. Pour ne pas perdre la face, le fédéral en a fait autant: \$55,000 de subvention. La "shop" est louée par le village de Saint-Edouard et les travailleuses ne sont pas syndiquées...

Harry et Irving Kupperhause, qui se promènent allègrement de la rue Saint-Laurent, à la Place Bonaventure, ou à Saint-Flavien de Lotbinière ou à Saint-Apollinaire, sont tout autant insaisissables. Propriétaires d'une compagnie "Boggie Jeans", ils distribuent des jeans "Liberté" qu'ils fabriquent dans des "shops" ou donnent à Sous-contrats à d'autres fabricants comme Bill Howard à Saint-Edouard.

Leur arrivée à Saint-Flavien, au début des années 1970 et le mariage de Harry Kupperhause à Paulette, fille de Gérard Legendre, a marqué le début des problèmes pour les Doigts des problèmes pour les "Doigts de Fée", pourtant alors reconnues pour la qualité de leur travail et leur expérience de travailleuse. En mai 1980, les 75 travailleuses perdaient leur emploi pendant que les frères Kupperhause et leurs comparses circulent en liberté...

Sans doute, feront-ils l'objet d'un chapitre de la nouvelle enquête de la CECO sur l'industrie du vêtement!



La nouvelle usine Gérard Legendre Inc. La trésorière du syndicat des Doigts de Fée, Louise Demers, ne peut croire à la fermeture définitive.

## LES DOIGTS DE FÉE REVENDIQUENT

- 1- RETROUVER LEURS EMPLOIS
- 2- MAINTENIR LEUR SYNDICAT
- 3- DÉNONCER L'EXPLOITATION DE LA MAIN-D'OEUVRE FÉMININE DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

## LE VÊTEMENT AU QUÉBEC

Avec 65 pour cent de tous les emplois, le Québec est le principal centre de l'industrie manufacturière du vêtement au Canada. Presque 75 pour cent de cette main-d'oeuvre est féminine.

Toutefois, cette industrie connaît, depuis 1973, une diminution importante de main-d'oeuvre. Au Canada, plus de 20,000 emplois ont ainsi été éliminés. Au Québec, entre mars 1979 et mars 1980, on a ainsi perdu 5,000 emplois, alors que l'Ontario en gagnait 900.

Au Québec on a enregistré cette année une baisse du salaire moyen hebdomadaire de 194.00 à 190.00 et du nombre d'heures de 34.7 à 34.4 heures. En Ontario, pour la même période (79 à 80), le salaire moyen augmentait de 186.50 à 199.00 et le nombre d'heures de 35.9 à 36.4.

Tableau: EMPLOIS EN 80  
QUÉBEC: 43,700

QUÉBEC: 43,700  
ONTARIO: 22,400  
CANADA: 72,700



# UNE FERMETURE POUR DÉTRUIRE LEUR SYNDICAT

Les travailleuses CSN de l'usine Gérard Legendre de Saint-Flavien de Lotbinière ont demandé à leur député Rodrigue Biron de porter à l'attention du gouvernement québécois la nécessité d'appliquer le jugement Burns à leur situation.

« Nous croyons, a confié la présidente du syndicat Francine L'Heureux-Côté qu'en fermant notre usine et en cédant notre production à un sous-contractant, le propriétaire n'avait qu'une intention, soit celle de détruire notre syndicat "Les doigts de Fée".

Le jugement du juge du travail Robert Burns, rendu le 18 juin dernier en faveur des concierges de la commission scolaire régionale de l'Outaouais, pourrait s'appliquer pour les Doigts de Fée.

Par ce jugement, Robert Burns dénonce les pratiques "juridico-corporatives" que les patrons utilisent actuellement pour contourner les dispositions du Code du travail relatives à la protection de l'emploi (article 36).

Fortes d'une pétition régionale signée par 1,800 citoyens, par plusieurs conseillers municipaux, par les maires de St-Flavien, de St-Agapit, de Dospquet, de Joly et de Ste-Croix. (Seul, le maire de St-Edouard a refusé...), les travailleuses espèrent que leur démarche ne restera pas lettre morte.

Pour ces syndiqués CSN, il n'y a qu'une manière d'interpréter les agissements des frères Kupperhouse depuis un an, il s'agit d'une agression à leur droit légitime à la syndicalisation.

---

## LES DOIGTS DE FÉE CHERCHENT DES CONTRATS

Dans leur volonté de retrouver leur emplois, les travailleuses du syndicat des Doigts de Fée ont exploré plusieurs avenues qui auraient permis, à court terme, de faire rouvrir leur usine.

Une association avec le propriétaire Harry Kupperhouse, sur la base d'une participation à 49% à l'entreprise, comme c'est le cas à St-Edouard, aurait, éventuellement, fait débloquer des subventions du programme OSE du gouvernement québécois pour la création d'emplois. ( C'est du moins la conviction de certains fonctionnaires du gouvernement rencontrés par le syndicat ).

Le syndicat s'est demandé « POURQUOI LES TRAVAILLEUSES DEVRAIENT PAYER POUR AVOIR LEURS EMPLOIS ? ».

« Dans une telle formule, souligne la présidente Francine L'Heureux-Côté », on reviendrait au plan-boni contre lequel on s'est battu depuis six ans. Ce type de cogestion, ça voudrait dire qu'on forcerait la production pour aller chercher quelques sous de plus au détriment de nos santés et de la qualité de notre travail. »

Ensuite, les membres de l'exécutif du syndicat ont rencontré divers groupes autogérés, dont ceux de Tricofil à Saint-Jérôme et ceux de Café-Campus à Montréal.

De telles expériences paraissent, à leurs yeux, correspondre mieux à leurs revendications syndicales. Une telle perspective nécessite un financement et ce financement n'est possible que par le biais d'une subvention éventuelle.

D'autre part, elles reconnaissent que l'handicap majeur peut venir de la difficulté des marchés et de la résistance de l'industrie manufacturière à leur égard. Toutefois, le syndicat des Doigts de Fée poursuit ses démarches et compte sur la collaboration des syndicats CSN pour leur aider dans cette recherche.

En attendant, les travailleuses sans emploi des Doigts de Fée peuvent effectuer toutes sortes de travaux de couture ou de confection de vêtements.

Jeans, babillards, chandails, salopettes, blouses...

**Pour  
informations  
supplémentaires:**

**Syndicat des Doigts de Fée  
a/s Francine L'Heureux-Côté  
6981 R. R. 1  
Ste-Croix  
Cté Lotbinière  
G0S 2H0**

**Conseil régional  
CSN Lotbinière  
rue Boissonneau  
Laurier Station  
Tél.:728-3559**